

# **SYSTÈME DES NATIONS UNIES EN CÔTE D'IVOIRE**



**PLAN CADRE DES NATIONS UNIES  
POUR L'AIDE AU DEVELOPPEMENT  
(UNDAF)  
DE LA CÔTE D'IVOIRE  
2003 -2007**

Mai 2002

## **TABLES DES MATIERES**

	<b>Pages</b>
<b>ABREVIATIONS ET SIGLES</b>	<b>i</b>
<b>LISTE DES MEMBRES DU SYSTEME DES NATIONS UNIES EN COTE D'IVOIRE</b>	<b>li</b>
<b>RESUME</b>	<b>-</b>
<b>I. INTRODUCTION</b>	<b>1</b>
<b>1.1 Les objectifs de l'UNDAF</b>	<b>1</b>
<b>1.2 La présence du SNU en Côte d'Ivoire</b>	<b>1</b>
<b>1.3 Les spécificités de l'UNDAF Côte d'Ivoire</b>	<b>2</b>
<b>1.4 Le processus de préparation de l'UNDAF en Côte d'Ivoire</b>	<b>2</b>
<b>II. LES DEFIS AU DEVELOPPEMENT</b>	<b>3</b>
<b>2.1 L'acuité de la pauvreté</b>	<b>3</b>
<b>2.2 L'identification des défis au développement</b>	<b>4</b>
<b>III. LES SECTEURS DE PARTENARIAT STRATEGIQUE</b>	<b>4</b>
<b>3.1 La lutte contre la pauvreté</b>	<b>4</b>
<b>3.2 Le développement de la santé et la lutte contre le VIH/SIDA</b>	<b>6</b>
<b>3.3 La promotion de la bonne gouvernance et des droits de l'homme</b>	<b>9</b>
<b>3.4 La mondialisation et l'intégration régionale</b>	<b>11</b>
<b>3.5 Paix et sécurité</b>	<b>13</b>
<b>IV. APPROCHE ET STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE</b>	<b>16</b>
<b>4.1 Mise en œuvre de l'UNDAF</b>	<b>17</b>
<b>4.2 Mécanisme de suivi de l'UNDAF</b>	<b>18</b>
<b>V. CONCLUSION</b>	<b>18</b>
<b>ANNEXES</b>	

## ABREVIATIONS ET SIGLES

AMU	Assurance Maladie Universelle.
AMSCO	African Management Services Company
APDF	Africa Project Development Facility (Service de Promotion et des Investissements en Afrique).
APER	Accord de Partenariat Economique Régional
BAD	Banque Africaine de Développement.
BCP	Bilan Commun de Pays.
BM	Banque Mondiale.
BIT	Bureau International du Travail.
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'ouest.
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté.
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture.
FEM	Fonds Mondial pour l'Environnement
FMI	Fonds Monétaire International.
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour les Activités de Population.
HCR	Haut Commissariat aux Réfugiés.
IDH	Indice de Développement Humain.
ISF	Infections Sexuellement Transmissibles.
NEPAD	New Partnership for Africa Development (Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique).
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication.
ODM	Objectifs du Millénaire.
OMC	Organisation Mondiale du Commerce.
OMS	Organisation Mondiale de la Santé.
ONG	Organisation Non Gouvernementale.
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel.
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PIP/CS	Programme d'investissements prioritaires/cantines scolaires
PME/PMI	Petite et Moyenne Entreprise/Petite et Moyenne Industrie.
PNLS	Plan National de Lutte contre le SIDA.
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement.
SCM	Système Commercial Multilatéral.
SFI	Société Financière Internationale.
SNU	Système des Nations Unies.
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine.
UNDAF	United Nations Development Assistance Framework (Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement).
UNDG	United Nations Development Group (Groupe des Nations Unies pour le Développement).
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture.
UNICEF	Organisation des Nations Unies pour l'Enfance.
VIH/SIDA	Virus de l'Immuno Déficience Humaine/Syndrome Immuno Déficience Acquise.

## **LISTE DES MEMBRES DU SYSTEME DES NATIONS UNIES EN COTE D'IVOIRE**

1. SNU : Coordonnateur Résident  
M. BENLAMLIH El-Mostafa
2. BM : Banque Mondiale  
M.DIA Mamadou, Directeur des Opérations.
3. BIT: Bureau International du Travail  
M. KABUNDI M'penga, Représentant
4. FAO : Organisation des Nations Unies  
pour l'Alimentation et l'Agriculture  
M. KAMARA Moustafa, Représentant.
5. FMI: Fonds Monétaire International  
M. DIOGO Innocent, Représentant.
6. FNUAP : Fonds des Nations Unies pour la Population  
Mme SAFIR Tamany, Représentante.
7. HCR : Haut Commissariat pour les Réfugiés  
Mme CANONICA Ana Maria, Représentante.
8. OMS : Organisation Mondiale pour la Santé  
M. Mame Thierno Abi SY, Représentant.
9. ONUDI : Organisation des Nations Unies pour  
le Développement Industriel  
M. Massata CISSE, Représentant.
10. PAM : Programme Alimentaire Mondial  
Mme BOWER-Pirinis Trudy, Représentante.
11. PNUD : Programme des Nations Unies pour  
le Développement  
M . BENLAMLIH El-Mostafa, Représentant.
12. SFI : Société Financière Internationale  
Mme Saran KEBET KOULIBALY, Représentante.
13. UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance  
Mme Georgette Aithnard, Représentante.

## RESUMÉ

L'UNDAF est le cadre de planification des activités de développement du Système des Nations Unies (SNU), en réponse aux priorités et besoins de développement national. Il constitue, de ce fait, un cadre efficace de collaboration accrue entre le Gouvernement, les Agences du SNU, les autres partenaires au développement, la société civile et le secteur privé. Dans cette optique, le SNU a adopté une approche du développement basée sur les Droits de l'Homme: "Intégration des Droits de l'Homme au Développement Durable". Une telle approche définit et identifie, non seulement les sujets du développement, mais traduit aussi les besoins des populations en droits et reconnaît la personne humaine comme le sujet actif et le détenteur des droits.

L'incidence de la pauvreté en Côte d'Ivoire est estimée à 39,6% en 2001 contre 33,6% en 1998. L'acuité de la pauvreté est confirmée par le faible niveau des indicateurs sociaux, comme l'illustre l'indice du développement humain de 2001 (IDH de 0,426) qui place la Côte d'Ivoire au 144<sup>ème</sup> rang sur 162 pays. Cette situation de pauvreté a été exacerbée par les problèmes de gouvernance, de paix et de sécurité, de santé et de VIH/SIDA.

La lutte contre la pauvreté nécessite la poursuite des efforts de renforcement des capacités en dotant la coordination du SNU d'une structure appropriée et en apportant un appui au développement des structures nationales et de la société civile.

Le SNU est fortement représenté en Côte d'Ivoire à travers la Banque Mondiale, le BIT, la FAO, le FMI, le FNUAP, le HCR, l'OMS, l'ONUDI, le PAM, le PNUD, la SFI, l'UNESCO et l'UNICEF.

Le processus d'élaboration de l'UNDAF a abouti à l'identification de cinq défis : **(i) la lutte contre la pauvreté; (ii) la promotion d'une bonne gouvernance et des droits ; (iii) la lutte contre le VIH/SIDA et la santé; (iv) la mondialisation et l'intégration sous-régionale; et (v) la paix et la sécurité.** Ces défis tiennent compte des objectifs stratégiques communs des Agences du SNU, des problèmes identifiés dans le BCP et des six axes stratégiques prioritaires du DSRP.

Enfin, les interventions opérationnelles des programmes et activités du SNU impliquent l'adoption de l'approche basée sur les droits de l'homme et d'une stratégie de mise en œuvre articulée autour de la recherche d'une complémentarité en terme d'actions et d'espace d'intervention, de l'établissement de partenariat, d'une stratégie commune de communication et de mobilisation des ressources, et de la coopération sud-sud. Dans ce cadre, la stratégie de coopération des Agences du SNU s'opérera sur la base de leurs avantages comparatifs en vue de répondre aux besoins et priorités de développement national dans une optique de renforcement de capacités.

Le suivi des objectifs de l'UNDAF se fera à travers les mécanismes et instruments de coordination appropriés existants ou qui seront développés pour cet objectif.

## **I. INTRODUCTION**

Le Plan cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF) est destiné à fournir une direction au Système des Nations Unies, afin de réaliser une meilleure cohérence et un plus grand impact de l'action du SNU basée sur les mandats et les compétences respectives de chacune des agences concernées. L'élaboration de ce document stratégique est basée sur les priorités de développement, telles qu'identifiées par le gouvernement, ainsi que sur une analyse de la situation des défis qui font obstacle au développement de la Côte d'Ivoire (Bilan Commun de Pays). L'approche utilisée privilégie la promotion du Développement Humain et le respect des Droits. Les Objectifs du Millénaire et l'objectif de renforcement de capacités fournissent le cadre opérationnel et analytique de ce cadre stratégique.

### **1.1 Les objectifs de l'UNDAF**

L'UNDAF vise à accroître l'impact de la coopération du SNU sur le développement et le bien-être des populations. Il constitue un cadre efficace de collaboration accrue entre le Gouvernement, les Agences du SNU, les autres partenaires au développement, la société civile et le secteur privé. Aussi, une programmation conjointe des actions et programmes permet – elle une utilisation plus efficace des ressources limitées et une meilleure synergie des activités des Agences du SNU sur le terrain, en vue de répondre aux priorités et besoins nationaux.

Le processus d'élaboration de l'UNDAF met également l'accent sur les modalités de coopération et de partenariats susceptibles de renforcer l'efficacité de l'action du SNU en appui aux priorités nationales.

### **1.2 La présence du SNU en Côte d'Ivoire**

Le SNU est fortement représenté en Côte d'Ivoire à travers la Banque Mondiale, le BIT, la FAO, le FMI, le FNUAP, le HCR, l'OMS, l'ONUDI, le PAM, , le PNUD, la SFI, l'UNESCO, et l'UNICEF. Ces Agences appuient de façon variée et multiforme, le développement du pays en matière de lutte contre la pauvreté, la lutte contre le VIH/SIDA, la promotion de la bonne gouvernance et des droits de l'homme, l'assistance humanitaire, la mise en œuvre des réformes économiques et sociales, le développement du secteur privé, la promotion de l'emploi et les activités de population. En outre, elles mènent des activités de plaidoyer dans le cadre de leur appui au objectifs issues des conférences et conventions internationales.

Outre les Agences représentées en Côte d'Ivoire, l'UNDAF intègre également les contributions des autres agences non représentées dans la mesure où elles contribuent aux objectifs identifiés.

Cette large présence du SNU en Côte d'Ivoire a facilité l'adoption d'une approche coordonnée d'appui au processus d'élaboration du "Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP)" qui sert également de cadre de référence des interventions de l'ensemble des partenaires au développement.

Enfin, il convient de noter que le FNUAP, PAM, le PNUD et l'UNICEF ont harmonisé leur cycle de programmation (à compter de 2003) dans le cadre du Groupe des Nations Unies pour le Développement (UNDG).

### **1.3 Les spécificités de l'UNDAF Côte d'Ivoire**

Le document UNDAF de la Côte d'Ivoire présente plusieurs spécificités : d'une part, ce document intègre le développement humain, l'approche basée sur le droit et le concept de renforcement de capacités comme cadre analytique en vue de l'identification des priorités et des axes stratégiques de partenariats; et d'autre part, il se réfère aux objectifs du Millénaire afin de rattacher les activités et programmes de l'UNDAF aux engagements de la Côte d'Ivoire dans le cadre du sommet du Millénaire et autres conférences et conventions internationales pertinentes.

L'approche du développement humain reconnaît que le développement est d'abord celui de l'homme et de sa capacité à comprendre son environnement, à développer des options, à saisir les opportunités et à agir dans le respect et sous la protection des lois et de l'environnement économique et sociale dans lequel il évolue. C'est un Homme à l'abri de la pauvreté, des maladies et qui possède la capacité d'agir d'une façon responsable dans un environnement libre d'arbitraire encourageant l'initiative et la créativité. Sous cet angle, le développement implique la libération par rapport à un certain nombre de contraintes, la liberté de contribuer à la définition des axes et priorités et la possibilité de participer à un dialogue.

L'approche du développement basée sur les Droits de l'Homme: "Intégration des Droits de l'Homme au Développement Durable", complète l'approche Développement Humain et permet de traduire les besoins des populations en droits et reconnaît la personne humaine comme le sujet actif et le détenteur de ces droits. Le Système des Nations Unies en Côte d'Ivoire s'est engagé à privilégier l'approche du développement basé sur les droits comme une réorientation fondamentale de son exercice de programmation des activités pour le pays et les partenaires au développement.

En raison de sa position géographique et de ses potentialités, la Côte d'Ivoire joue un rôle important dans la sous-région ouest-africaine. En effet, le pays produit environ 40% du PIB de l'UEMOA et dispose d'infrastructures (routes, ports et aéroports) qui desservent les pays voisins enclavés (Burkina Faso, Mali et Niger). L'importance de sa population dans le marché sous-régional et la forte présence de ressortissants de la sous-région en font un espace économique et social dont l'importance dépasse les limites des frontières nationales. Par conséquent, la situation économique, sociale et politique de Côte d'Ivoire affecte d'une façon très directe la situation de l'ensemble de la région. De la manière, la Côte d'Ivoire est influencée par la situation politique, économique et sociale des autres pays de la région. Ceci justifie la nécessité d'une prise en compte de la dimension "paix et sécurité" comme facteur incontournable de développement dans la région comme l'ont montré les récents troubles politiques et sociaux survenus en Côte d'Ivoire.

### **1.4 Le processus de préparation de l'UNDAF en Côte d'Ivoire**

L'Atelier de validation du Bilan Commun de Pays (BCP) tenu le 15 décembre 2001 au siège de la Banque Mondiale à Abidjan et auquel ont pris part l'ensemble des Agences du SNU, le Gouvernement et la société civile, constitue la base du processus d'élaboration de l'UNDAF. Les travaux du BCP ont permis de poser les problèmes et les défis majeurs de développement national, de définir les indicateurs de suivi y afférents et d'établir leurs interrelations avec les axes stratégiques prioritaires du DSRP.

Le processus d'élaboration de l'UNDAF s'est déroulé lors de trois retraites (15 septembre 2001, 23 et 30 janvier 2002) au cours desquelles les Représentants du Gouvernement et des Agences du SNU, ont abouti à la définition de cinq défis issus des principaux résultats du BCP, afin de répondre aux priorités et besoins nationaux : (i) la lutte contre la pauvreté ; (ii) la promotion d'une bonne gouvernance et des droits de l'homme ; (iii) la santé et la lutte contre le VIH/SIDA ; (iv) la mondialisation et l'intégration sous -régionale; et (v) la paix et la sécurité.

Durant ces retraites, les Agences du SNU ont dégagé les points de synergie entre leurs programmes et activités et se sont accordées sur les axes de coopération, les stratégies et mécanismes de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation.

## II. LES DEFIS AU DEVELOPPEMENT

### 2.1 L'acuité de la pauvreté

L'incidence de la pauvreté en Côte d'Ivoire serait estimée à environ 39,6% en 2001 selon les Institutions de Bretton Woods et la BAD contre 33,6% en 1998. L'acuité de la pauvreté est confirmée par le faible niveau des indicateurs sociaux, comme l'illustre l'indice du développement humain de 2001 (IDH de 0,426) qui place la Côte d'Ivoire au 144<sup>ème</sup> rang sur 162 pays. Le taux d'analphabétisme est de 63,6% en 2001. Les femmes pauvres sont encore plus défavorisées avec un taux d'analphabétisme de 74% contre 57,7% pour les femmes non pauvres. Dans le domaine de la santé, seulement 40% de la population a accès aux services de santé. Le taux de mortalité des enfants de moins d'un an est d'environ 88 pour 1 000 et le taux de mortalité maternelle est estimé à 597 décès pour 100 000 naissances vivantes. L'espérance de vie à la naissance n'a progressé que de 45,4 ans en 1975 à 47,8 ans en 2001, en partie à cause de l'évolution rapide du VIH/SIDA (la séroprévalence dans la population est estimée à 14% en 2001) :

**Tableau 1 : Evolution des indicateurs de développement humain en Côte d'Ivoire**

Principaux indicateurs	1996	1997	1998	1999	2000	2001
IDH	0,357	0,368	0,368	0,422	0,420	0,426
Rang	147/174	145/175	148/174	154/174	154/174	144/162
Espérance vie	50,9	52,1	51,8	46,7	46,9	47,8
Taux d'alphabétisation	37,8	39,4	40,1	42,6	44,5	45,7
Taux brut de scolarisation	39,0	39,0	38,0	40,0	41,0	38,0
PIB réel par Habitant en \$	1 620	1 668	1 731	1 840	1 598	1654
Indicateur :						
Espérance de Vie	0,43	0,45	0,45	0,36	0,36	0,38
Niveau Education	0,38	0,39	0,39	0,42	0,43	0,43
PIB	0,26	0,26	0,26	0,49	0,46	0,47

Source: Rapport mondial sur le développement humain, 1996 à 2001, PNUD

Le PIB réel par habitant est exprimé en Parité du Pouvoir d'Achat(PPA) selon le Rapport sur le DHD 2001 du PNUD

Cette situation de pauvreté a été exacerbée par les problèmes de gouvernance, de paix et de sécurité, de santé et de VIH/SIDA.



## 2.2 L'identification des défis au développement

Il convient de rappeler que l'exercice du BCP a permis d'identifier les cinq défis majeurs auxquels la Côte d'Ivoire est confrontée : (i) la lutte contre la pauvreté ; (ii) la promotion d'une bonne gouvernance et des droits de l'homme ; (iii) la santé et la lutte contre le VIH/SIDA ; (iv) la mondialisation et l'intégration sous-régionale; et (v) la paix et la sécurité.

Aussi, compte tenu des avantages comparatifs du SNU et des mandats respectifs de ses diverses Agences et à la lumière des six axes stratégiques prioritaires du DSRP, ont été retenus comme domaines de partenariat stratégique de l'UNDAF.

### ENCADRE 1                    LES AXES STRATEGIQUES PRIORITAIRES DU DSRP DE LA CÔTE D'IVOIRE

Le DSRP de la Côte d'Ivoire a retenu les six axes stratégiques prioritaires suivants :

- (i) l'assainissement du cadre macro-économique ;
- (ii) la promotion du secteur privé comme moteur de la croissance et soutien au développement rural pour la création de richesse et d'emplois ;
- (iii) l'amélioration de l'accessibilité équitable et de la qualité des services sociaux de base ;
- (iv) la décentralisation comme moyen de participation des populations au processus de développement et de réduction des disparités régionales;
- (v) la promotion de la bonne gouvernance et du renforcement des capacités dans le sens d'assurer une meilleure allocation et utilisation des ressources; et
- (vi) le renforcement de la sécurité des personnes et des biens.

## III. LES SECTEURS DE PARTENARIAT STRATEGIQUE

Les secteurs de partenariat stratégique s'articulent autour des cinq défis majeurs retenus et sont décrits ci-dessus :

### 3.1 La lutte contre la pauvreté

Il ne peut y avoir de développement humain dans la pauvreté. En d'autres termes, le développement humain passe par la promotion du "**droit à un niveau de vie suffisant, au travail et à des conditions de travail justes et favorables**". La politique de développement doit veiller au respect, à la promotion et à la protection du droit à un niveau de vie suffisant, y compris l'accès aux services sociaux de base (droit à l'éducation, droit à la santé, droit au logement etc.), le droit à l'emploi, notamment à l'auto - emploi, le droit à la sécurité alimentaire et le droit de vivre dans un environnement sain.

**Objectif national** : réduire l'incidence de la pauvreté de 33,6% en 1998 à 30% en 2005 ; le droit à un niveau de vie suffisant, au travail et à des conditions de travail justes et favorables.

## Objectifs du Millénaire :

- Eradiquer l'extrême pauvreté et la faim : (i) réduire de moitié la proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté d'ici 2015 ; et (ii) réduire de moitié la proportion des enfants de moins de 5 ans souffrant d'une insuffisance pondérale (ou malnutrition pondérale) d'ici 2015 ;
- Assurer l'éducation primaire pour tous à l'horizon 2015
- Réduire de moitié la proportion de la population n'ayant pas accès à l'eau potable d'ici 2015 ;
- Renverser d'ici 2015 la tendance à la destruction des ressources environnementales.

Pour atteindre ces objectifs, la contribution du SNU s'articulera autour des six points clés:

- **Sécurité alimentaire** : prévenir les crises alimentaires; améliorer l'accessibilité aux zones de production agricoles; développer la productivité et les moyens agricoles par l'acquisition d'outils modernes ; contribuer à améliorer l'état nutritionnel du pays ; contribuer à une meilleure mise en œuvre du code foncier rural ;
- **Renforcer les capacités de production** : élargir et renforcer le secteur productif en vue de favoriser l'émergence, le développement et la compétitivité du secteur privé ;
- **Faciliter l'accès à l'éducation** : accroître le taux de scolarisation primaire, notamment la scolarisation des filles en milieu rural et dans les zones défavorisées; accroître la qualité et la quantité des infrastructures scolaires ;
- **Promouvoir l'emploi** : réduire le chômage en assurant la promotion de l'auto emploi et le développement d'activités génératrices de revenus, développer et moderniser le secteur informel, l'artisanat et l'emploi en milieu rural ;
- **Assurer une meilleure gestion de l'environnement et des ressources naturelles** : promouvoir un environnement propre et salubre et inverser les tendances actuelles à la perte des ressources naturelles; conserver et gérer les ressources aux fins d'un développement durable; sensibiliser, former et éduquer à la préservation de l'environnement et lutter contre la dégradation de la bio-diversité et des écosystèmes ;
- **Protéger les pauvres et les groupes défavorisés**: lutter énergiquement contre le phénomène de trafic et d'esclavage d'enfants; accroître le niveau le niveau de participation des jeunes aux activités économiques; favoriser l'accès des femmes aux facteurs de production et aux activités socio-économiques ;
- **Développer les infrastructures** : améliorer l'accès aux services sociaux et aux infrastructures de base (éducation, santé, eau et assainissement, énergie).

## **ENCADRE 2:**

## **LES SYNERGIE ENTRE LES AGENCES DU SNU SUR LE TERRAIN EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE**

<b>Sécurité alimentaire :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Projet Téléfood.</li><li>- Recensement agricole.</li><li>- Coordination des structures de l'Etat pour l'analyse de la sécurité alimentaire au niveau national/régional.</li><li>- Appui à la redynamisation du Comité local du code alimentaire</li><li>- Programme de réduction de la malnutrition.</li><li>- Communication sociale du développement (mise en œuvre du code foncier rural, etc.)</li></ul>	FAO et PNUD PNUD et FAO,PAM FAO et PAM  FAO et OMS UNICEF, FAO et OMS FAO, BM et PNUD
<b>Renforcer les capacités de production :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Lutte contre la pauvreté rurale et la pauvreté urbaine(projet de développement de l'horticulture urbaine et péri-urbaine, etc.)</li><li>- Support aux PME dans les secteurs des travaux publics et d'exportation du Café/cacao.</li><li>- Appui au Comité de concertation Etat/secteur privé.</li></ul>	FAO, PNUD, PAM et BM  BM, ONUDI et PNUD  BM et ONUDI
<b>Promouvoir l'emploi :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Projet de diversification des cultures avec des activités génératrices de revenus.</li><li>- Promotion du cadre institutionnel des PME.</li><li>- Mise en place de mécanismes conjoints pour combler le « missing middle » - exemple : le financement des PME.</li><li>- Appui à la création d'emplois productifs décents.</li><li>- Promotion des PME (mise en place d'incubateurs d'entreprises).</li></ul>	PNUD, PAM et ONUDI SFI, PNUD et BIT SFI, ONUDI et PNUD  BIT et ONUDI ONUDI et PNUD
<b>Assurer une meilleure gestion de l'environnement et des ressources naturelles :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Mise en place d'un programme pays sur la réduction des substances chimiques</li><li>- Amélioration de l'environnement avec la construction de fours améliorés</li><li>- Utilisation des énergies renouvelables en milieu rural</li><li>- Appui à la mise en œuvre des Protocoles de Montréal et de Kyoto</li></ul>	OMS, ONUDI PAM, ONUDI et FEM PAM, ONUDI et FEM ONUDI et PNUD
<b>Protéger les pauvres et les groupes défavorisés :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Appui à l'élaboration de politiques pour l'insertion des groupes défavorisés.</li><li>- Mise en œuvre des Conventions relatives aux problèmes des enfants.</li><li>- Appui au développement local</li><li>- Etude d'impact de la libéralisation économique (filrière café – cacao, etc.)</li></ul>	UNICEF et PNUD UNICEF et PNUD BM et ONUDI BM, PNUD et ONUDI
<b>Faciliter l'accès à l'éducation :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Améliorer la qualité de l'enseignement et assurer son adaptation aux besoins du développement économique et social.</li><li>- Favoriser l'accès des filles à l'école et accroître le taux de scolarisation.</li><li>- Réduire le taux d'analphabétisme.</li><li>- Promouvoir le développement des écoles communautaires et Pérenniser les cantines scolaires</li></ul>	UNICEF, FNUAP, PAM, PNUD et BM UNESCO,UNICEF FNUAP,PAM, UNESCO, PNUD PAM, PNUD et UNICEF

### **3.2 Le développement de la santé et la lutte contre le VIH/SIDA**

La lutte contre la pauvreté ne suffit pas pour assurer le développement humain, encore faut-il que la personne soit en bonne santé physique et morale, afin de participer et de bénéficier pleinement du développement de la société.

En effet, l'état du secteur santé et le "VIH/SIDA" constituent une préoccupation majeure qui hypothèque le développement humain, économique et sociale de la Côte d'Ivoire. L'espérance de vie n'est que de 47,8 ans, soit un niveau inférieur à celui de certains pays qui présentent un PIB par habitant de moitié à celui de la Côte d'Ivoire.

Aussi, l'UNDAF retient-il "**le droit à la santé, la non-discrimination basée sur la maladie, l'accès aux médicaments, la protection des groupes vulnérables (droits et devoirs des personnes atteintes) et le droit à l'information**" comme un axe stratégique de partenariat avec la Côte d'Ivoire.

## **La santé**

**Objectif national** : améliorer la couverture, la qualité et l'accessibilité aux services de santé des populations, notamment des pauvres ; et réduire la mortalité maternelle et infantile de 22% d'ici 2005 ; et promouvoir le droit à la santé,

**Objectif du Millénaire** : réduire des 2/3 la mortalité des enfants de moins de 5 ans d'ici 2015; réduire de 3/4 la mortalité maternelle d'ici 2015.

Pour le développement de la santé qui présente un tableau épidémiologique défavorable et un système peu performant, l'accent sera mis sur :

- **L'amélioration quantitative et qualitative de l'offre des structures de santé** : améliorer la performance du système de santé (réformer l'organisation et l'administration sanitaire, et renforcer les capacités humaines), accroître l'accessibilité aux services de soins de qualité ; et mettre en œuvre l'assurance maladie universelle (AMU) dans le cadre d'un système national de sécurité sociale ;
- **La santé de la reproduction** : améliorer les services de santé de la reproduction des femmes et des jeunes ; promouvoir l'utilisation des contraceptifs ; renforcer l'éducation et l'information; réduire la mortalité infantile et la mortalité maternelle ; contribuer à la lutte contre les MGF ;
- **La lutte contre les maladies endémiques** (paludisme, infections respiratoires aiguës, trypanosomiase et autres filarioses) : renforcer la prévention primaire, secondaire et des prises en charge des malades, réhabiliter la médecine traditionnelle et promouvoir la recherche et l'industrie pharmaceutique.

### ENCADRE 3

### LES SYNERGIES ENTRE LES AGENCES DU SNU SUR LE TERRAIN EN MATIERE DE SANTE.

<p><b>L'amélioration quantitative et qualitative de l'offre des structures de santé:</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Restauration des infrastructures existantes et construction de nouvelles formations sanitaires</li><li>- renforcement des capacités et de la qualité des services</li><li>- Analyses des données socio – démographiques différenciées</li><li>- Stratégie d'intervention et concentration des actions : choix des districts.</li></ul>	BM OMS et BM FNUAP OMS, PAM et PNUD
<p><b>La santé de la reproduction :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Plate – forme multifonctionnelle pour l'éducation et la santé des femmes et des jeunes ruraux.</li><li>- Accès à l'information pour la santé de la reproduction aux clubs de santé dans les écoles.</li><li>- Promotion des contraceptifs</li><li>- lutte contre les MGF</li><li>- Activités conjointes : maternité à moindre risque et soins obstétricaux d'urgence</li><li>- Région des savanes du Denguelé : Plaidoyer en faveur de la scolarisation de la petite fille par --</li></ul> <p><b>L'amélioration de la santé de la reproduction</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Initiative dans les écoles et synergie avec les clubs de santé des jeunes</li></ul>	FNUAP, ONUDI, UNICEF et PNUD UNICEF FNUAP FNUAP et OMS OMS, PNUD et FNUAP OMS, UNICEF et FNUAP  UNICEF et PAM
<p><b>La lutte contre les maladies endémiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Dépistage, prévention et lutte contre les maladies transmissibles</li><li>- Faire reculer le paludisme</li><li>- santé des adolescents et des enfants à travers 3 500 écoles ayant une cantine</li></ul>	OMS OMS BM, OMS, PAM et FNUAP

### VIH/SIDA

**Objectif national :** réduire la séroprévalence du VIH/SIDA à moins de 10% d'ici 2005 contre 14% en 2001; promouvoir la non discrimination basée sur la maladie, l'accès aux médicaments, la protection des groupes vulnérables et le droit à l'information.

**Objectifs du Millénaire :** inverser la tendance de la propagation du VIH/SIDA, du paludisme et de la tuberculose d'ici 2015.

La contribution du SNU a la lutte contre le VIH/SIDA s articulera autour des axes suivants :

- **La prévention :** sensibiliser efficacement et informer les populations; intensifier la lutte multisectorielle et décentralisée, appuyer la recherche, le système d'information et à la surveillance épidémiologique et plaider pour les activités de prévention dans le monde industriel et du travail ;
- **Lutter contre les pratiques et normes socioculturelles négatives :** sensibiliser les populations à une prise de conscience réelle quant au manque d'engagement individuel, à la vulnérabilité de la femme par une légitimation de la domination de l'homme, à la destruction familiale, au manque de repères et de perception des croyances ;
- **La prise en charge :** contribuer à prendre en charge les personnes vivants avec le VIH/SIDA (PVVIH), les orphelins et les personnes vulnérables : accès aux médicaments et scolarisation des orphelins, etc. ;

- **La protection des groupes vulnérables et des groupes affectés/infectés** : contribuer à la mise en place d'un environnement juridique favorable aux PVVIH; promouvoir les droits et devoirs des PVVIH et les droits des enfants affectés ;
- **Le renforcement des capacités humaines et institutionnelles y compris de la société civile.**

**ENCADRE 4: LES SYNERGIES ENTRE LES AGENCES DU SNU SUR LE TERRAIN EN MATIERE DE VIH/SIDA.**

<p><b>La prévention :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- VIH/SIDA en milieu scolaire.</li> <li>- sensibilisation des jeunes sur le VIH/SIDA dans le cadre du projet d'aménagement des bas – fonds des régions du Bandama et du Zanzan.</li> <li>- utilisation du réseau logistique couvrant 3 500 villages pour développer les activités de prévention en direction des populations rurales.</li> <li>- Axes stratégiques d'intervention en faveur des orphelins du SIDA.</li> <li>- Politique sociale ciblée : communication et sensibilisation des jeunes et des travailleurs du sexe sur le VIH/SIDA.</li> <li>- plaidoyer pour les activités de prévention dans le monde industriel et du travail.</li> <li>- Programme de prévention et de sensibilisation des enfants réfugiés dans les écoles.</li> </ul>	<p>OMS, FNUAP, PNUD et UNESCO. PAM</p> <p>ONUSIDA, PAM et PNUD</p> <p>UNICEF et PNUD PNUD, UNICEF, ONUSIDA ONUDI ET BIT HCR, FNUAP et PNUD PNUD et OMS</p>
<p><b>La prise en charge :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- stratégie d'amélioration des conditions de vie et de réduction de la vulnérabilité des jeunes et des femmes en milieu rural.</li> <li>- cantines et actions en faveur des orphelins du SIDA</li> <li>- appui aux orphelins du SIDA</li> <li>- Accès aux médicaments et scolarisation des orphelins.</li> </ul>	<p>FNUAP, PAM et PNUD BM, PAM et PNUD PNUD, OMS, PAM, UNICEF et BM UNICEF, PNUD et PAM</p>
<p><b>La protection des groupes vulnérables et des groupes affectés/infectés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- VIH/SIDA : transmission mère - enfant</li> <li>- programme de prévention du VIH/SIDA chez les enfants réfugiés dans les zones d'accueil.</li> <li>- mise en place d'un environnement juridique favorable aux PVVIH;</li> <li>- promotion des droits et devoirs des PVVIH et les droits des enfants affectés.</li> </ul>	<p>ONUSIDA, FNUAP, PNUD et UNICEF. ONUSIDA, PNUD BIT, UNICEF et PNUD ONUSIDA , OMS et PNUD</p>
<p><b>Le renforcement des capacités humaines et institutionnelles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement institutionnel au niveau décentralisé (PNLS, riposte multisectorielle, etc.).</li> <li>- La surveillance épidémiologique</li> <li>- Banque de données et système d'information géographique</li> <li>- VIH/SIDA : situation de la scolarisation par région et genre.</li> <li>- Renforcement des capacités institutionnelles des ONGs dans le domaine SR, SIDA et genre.</li> </ul>	<p>ONUSIDA, OMS et PNUD ONUSIDA, OMS, FNUAP, PNUD et BM ONUSIDA, FNUAP, UNICEF et PNUD PNUD et UNICEF HCR et FNUAP</p>

### 3.3 La promotion de la bonne gouvernance et des droits de l'homme

La "Gouvernance et Droits de l'Homme", comprend "**le droit au respect des personnes humaines et des biens, et le droit de participer au fonctionnement des institutions et aux prises de décisions au plan local et national**". Il s'agit d'assurer la promotion et la protection des droits civils et politiques, ainsi que les droits économiques, sociaux et culturels, à travers le développement de la gouvernance institutionnelle et économique, le processus démocratique et la consolidation de l'Etat de droit; la décentralisation et la participation locale.

La bonne gouvernance est ainsi le troisième pilier du développement humain avec la sécurité économique et la santé. C'est la garantie de la protection des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, qui encourage la participation et l'initiative. La gouvernance est en définitive l'ensemble des valeurs et institutions qui encouragent ou pas la participation effective de l'individu au développement de l'ensemble du pays.

**Objectif national :** promouvoir la bonne gouvernance, préserver et protéger les droits de l'homme et renforcer la sécurité des personnes et des biens ; droit au respect des personnes humaines, des biens et droit de participer au fonctionnement des institutions et aux prises de décisions aux plan local et national.

**Objectifs du Millénaire :** promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ; éliminer les discriminations sexuelles dans l'éducation primaire et secondaire.

La contribution du Système des Nations Unies à la promotion de la bonne gouvernance et des droits de l'homme s'articulera autour des six axes suivants :

- **Promouvoir l'Etat de droit :** protéger les droits de l'homme ; appuyer la réforme du système judiciaire ;
- **Promouvoir la bonne gouvernance économique et institutionnelle :** appuyer le processus de décentralisation; lutter contre la corruption et renforcer les capacités de gestion économique et financière ;
- **Populations et relations genres :** parvenir à une maîtrise de la croissance démographique en adéquation avec les capacités de conception et de gestion des programmes de population; développer le système de financement décentralisé en faveur des femmes; relancer le développement de l'entreprenariat féminin;
- **Protéger des groupes défavorisés :** protéger les droits de la mère et de l'enfant ;
- **Promouvoir la société civile:** promouvoir la participation de la société civile, le secteur privé, les communautés, les associations, les autorités traditionnelles dans la gestion de la société ;

**ENCADRE 5 : LES SYNERGIE ENTRE LES AGENCES DU SNU SUR LE TERRAIN EN MATIERE DE PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE ET DES DROITS DE L'HOMME**

<p><b>Promouvoir l'Etat de droit :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui à la réforme du système judiciaire.</li> <li>- Appui au fonctionnement de la Commission nationale des droits de l'homme.</li> </ul>	<p>PNUD et BM PNUD</p>
<p><b>Promouvoir la bonne gouvernance économique et institutionnelle :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Décentralisation des projets en rapport avec la gouvernance et le développement local.</li> <li>- Bonne gouvernance industrielle.</li> <li>- Gouvernance locale (PNGTER et PACOM).</li> <li>- Assainir la gestion des finances publiques.</li> <li>- Instauration d'un cadre formel de concertation secteur privé/ secteur public.</li> <li>- Lutte contre la corruption.</li> </ul>	<p>FNUAP et PNUD</p> <p>SFI, PNUD et ONUDI BM et PNUD FMI, BM et PNUD ONUDI, BM et PNUD BM et PNUD</p>
<p><b>Populations et relations genres :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Promotion d'une éducation de base de qualité tout en éliminant les disparités garçons/filles.</li> <li>- Gouvernance et genre : offrir des alternatives.</li> <li>- Entreprenariat féminin : AGR, emplois durables, commercialisation.</li> </ul>	<p>FNUAP, UNICEF, PNUD et PAM</p> <p>FNUAP, PNUD ONUDI, PAM</p>
<p><b>Protection des groupes défavorisés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lutte contre le trafic et les pires formes du travail des enfants.</li> <li>- Convention relative aux problèmes des enfants.</li> </ul>	<p>UNICEF, BIT PNUD, UNICEF</p>
<p><b>Renforcer les capacités de la société civile :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration du cadre juridique et économique des organisations de la société civile (ONG, journalistes, associations, syndicats) pour leur participation au développement national.</li> <li>- Promotion du dialogue tripartite.</li> </ul>	<p>PNUD, BM, UNICEF, OMS, FNUAP et BIT</p> <p>BIT, PNUD et ONUDI</p>

**3.4 La mondialisation et l'intégration régionale**

La "mondialisation et l'intégration régionale" prend en compte "**le droit de participer aux échanges économiques, le droit à l'utilisation des nouvelles technologies et la protection des Droits de l'Homme face aux effets négatifs de la mondialisation, voire la marginalisation sociale**". La mondialisation et l'intégration régionale constituent le nouvel enjeu du commerce mondial et du développement économique et peuvent avoir des effets néfastes sur le développement et les Droits de l'Homme, par l'accroissement de l'insécurité environnementale et économique.

Des rapport économiques internationaux inéquitables sont de nature à remettre en question tous les acquis de lutte contre la pauvreté, à accroître l'exclusion économique et sociale, et à affaiblir les bases d'une bonne gouvernance.

**Objectif national :** contribuer à l'insertion du pays dans le processus de la mondialisation, renforcer sa position au niveau sous – régional et assurer le développement national des NTIC. En somme, il s'agit pour la Côte d'Ivoire d'user du droit de participer aux échanges économiques mondiaux et du droit à l'utilisation des nouvelles technologies.



**Objectifs du Millénaire** : favoriser le développement des flux d'investissement étrangers directs, des échanges commerciaux et des transferts de technologies. Dans ce cadre, un accent particulier est mis sur (i) le développement et l'élargissement de l'accès aux services financiers ; et (ii) l'accessibilité aux progrès réalisés dans le développement des NTIC.

En matière de mondialisation et d'intégration régionale, les priorités de la Côte d'Ivoire s'articulent autour des points clés suivants:

- **Le renforcement des capacités productives** : accroître la production industrielle et développer un tissu dense de PME/PMI; améliorer la compétitivité des entreprises privées (normalisation et qualité) et de l'économie en général; et accroître les revenus et les emplois ;
- **Le développement des NTIC** : mettre en œuvre le Schéma Directeur de Développement des NTIC ; promouvoir un large accès par la libéralisation du secteur des télécommunications et la maîtrise des coûts de communication ; réviser le cadre légal et réglementaire des télécommunications; poursuivre les grands projets de technologies avancées en télécommunications (Skystation, Africa One et Rascom); encourager l'implantation d'une industrie locale de montage de logiciels par des promoteurs privés pour servir la sous – région et vulgariser l'informatique (Technopole de Yamoussoukro) ;
- **L'insertion du pays au système commercial multilatéral** : supprimer les contraintes techniques et structurelles, renforcer les connaissances et les capacités de négociation, et promouvoir la diversification en vue d'accroître les exportations et tirer parti des opportunités offertes par la mondialisation, mais également d'amenuiser ces impacts sociaux négatifs;
- **Le renforcement du processus d'intégration régionale** : promouvoir de nouveaux principes de coopération ; moderniser les outils de diplomatie dans le cadre de la globalisation et de la mondialisation avec le développement des NTIC ; promouvoir la coopération décentralisée; réviser le traité de l'UEMOA afin d'accélérer le processus d'intégration de sorte qu'à terme la CEDEAO soit le creuset de cette intégration; créer des centres d'excellence dans les universités et les instituts de recherche sur les questions touchant au commerce international, à la mondialisation et à l'intégration ; et promouvoir le NEPAD ainsi que sa mise en œuvre.

## ENCADRE 6:

## LES SYNERGIES ENTRE LES AGENCES DU SNU SUR LE TERRAIN EN MATIERE DE MONDIALISATION ET D'INTEGRATION REGIONALE.

<p><b>Le renforcement des capacités productives :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Promotion de la qualité, de la normalisation, de l'innovation technologique et de la propriété intellectuelle .</li><li>- Normes de conservation des produits alimentaires (PIP/CS).</li><li>- programme cadre de développement du secteur privé et mondialisation, femmes entrepreneurs.</li><li>- Promotion des PME et mise en place d'incubateurs d'entreprises.</li></ul>	ONUDI et PNUD
<p><b>Le développement des NTIC :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Mise en œuvre le Schéma Directeur de Développement des NTIC.</li><li>- Mise en œuvre du programme d'appui des NTIC aux réseaux de production et de commercialisation :PME/PMI, groupement d'intérêt économique et réseaux de femmes, de jeunes et d'entrepreneurs.</li><li>- Système d'information en population et développement des NTIC.</li></ul>	FAO et PAM ONUDI et PNUD ONUDI, SFI et PNUD
<p><b>L'insertion du pays au système commercial multilatéral :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Appui aux réformes économiques et sociales.</li><li>- Mise en œuvre de la politique nationale de diversification et d'exportation.</li><li>-Renforcement des capacités humaines et institutionnelles nationales pour une meilleure connaissance du système commercial multilatéral (SCM) et des capacités de négociation du pays (OMC et APER : UEMOA, CEDEAO, UE et NEPAD).</li><li>- renforcement du cadre réglementaire en faveur du développement des PME.</li><li>- élaboration d'une vision stratégique de la Côte d'Ivoire.</li><li>- mise en place de mécanismes conjoints pour combler le « missing middle ».</li></ul>	PNUD et ONUDI PNUD, ONUDI et SFI
<p><b>Le renforcement du processus d'intégration régionale :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Appui au processus de mise en œuvre du NEPAD.</li><li>- Mise en place d'un système régional d'aide aux négociations.</li><li>- mise en place d'un mécanisme de concertation et d'un comité de négociation sur la base de consensus régional.</li><li>- Appui à la coordination et suivi de la mise en œuvre des activités de la CEDEAO.</li></ul>	PNUD et FNUAP
	BM et FMI ONUDI, PNUD et BM PNUD, ONUDI et BM
	PNUD, SFI et ONUDI PNUD, SFI et ONUDI SFI, APDF, AMSCO et ONUDI
	PNUD, ONUDI, BM et SFI PNUD et ONUDI BM, PNUD et ONUD
	PNUD et ONUDI

### **3.5 Paix et sécurité**

La "Paix et la Sécurité" trouve sa fondation dans la consolidation de l'Etat de droit, le renforcement de l'unité nationale et la lutte contre l'insécurité juridique, institutionnelle, économique, physique, judiciaire, alimentaire et sociale. La thématique paix, sécurité et désarmement constitue le premier chapitre de la Déclaration du Millénaire. La carte routière tracée par le Secrétaire Général des Nations Unies pour la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire identifie des buts et propose des stratégies d'intervention du Système des Nations Unies sur cette thématique.

**Objectif national :** renforcer l'unité nationale, restaurer un climat de paix, de garantir la sécurité des personnes et des biens, de créer un environnement sécuritaire propice aux investissements et de promouvoir des mécanismes de prévention et de règlement des conflits ; lutter contre la criminalité et le trafic des drogues ;

## Objectifs du millénaire :

- Encourager/soutenir les mécanismes régionaux et sous – régionaux de prévention des conflits et de promotion de la stabilité politique ;
- Lancer une action concertée pour mettre fin au commerce illicite des armes légères, spécialement en rendant le commerce des armes plus transparents et en supportant les mesures régionales de désarmement, en tenant en compte les recommandations de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce Illicite des Armes Légères ;
- Redoubler d’efforts pour contrer le problème mondial de la drogue ;
- Assurer un financement régulier aux opérations de maintien de la paix menées sur le continent africain.

A l’analyse de l’environnement socio – politique de la Côte d’Ivoire, au moins six priorités se dégagent pour le pays :

- **Consolider l’Etat de droit** : créer un environnement sécuritaire propice aux investissements, moderniser et renforcer la capacité et l’indépendance de la justice ;
- **Renforcer la sécurité des personnes et des biens** : rapprocher les services de sécurité auprès des populations et moderniser les moyens des services et d’intervention (enrayer le grand banditisme); renforcer les effectifs des forces de sécurité et leur motivation (nouveau statut du personnel, etc.); accroître les moyens matériels et logistiques des forces de sécurité ;
- **Appuyer la mise en œuvre de la loi sur le foncier rural dans le respect des droits des intéressés pour une plus grande cohésion sociale** ;
- **Consolider la paix et la cohésion sociale** : mettre en œuvre les résolutions du Forum pour la Réconciliation Nationale tenue en octobre – décembre 2001 ; sensibiliser et former les populations à la paix, à la non violence, à la tolérance et au multiculturalisme ;
- **Lutter contre le trafic et l’exploitation des enfants** : prévenir, sensibiliser, former les populations et intervenants (personnels et ONGs), identifier et réhabiliter les enfants victimes; protéger et contribuer à l’insertion des jeunes et des enfants de ou dans la rue ; vulgariser le plan d’action 2002 – 2003 de lutte contre la traite des personnes, en particulier des enfants;
- **Consolider la stabilité sous régionale** : appuyer les mécanismes de prévention et de résolution des conflits tant aux plans national que sous – régional; renforcer les mécanismes de lutte contre l’importation, l’exportation ou la fabrication d’armes légères en Afrique de l’ouest; assister les réfugiés et développer des activités communautaires en faveur des populations hôtes.

**ENCADRE 7:****LES SYNERGIES ENTRE LES AGENCES DU SNU SUR LE TERRAIN EN MATIERE DE PAIX ET SECURITE**

<p><b>Consolider l'Etat de droit :</b> - Appui aux réformes et au renforcement des capacités du système judiciaire.</p>	BM et PNUD
<p><b>Renforcer la sécurité des personnes et des biens :</b> - Formation à l'éducation civique et aux droits de l'homme de l'armée et des forces de l'ordre. - Mise en place et/renforcement des capacités du Gouvernement pour le contrôle de la circulation des armes dans le pays : plaidoyer, assistance technique et facilitation du dialogue inter- Etats. - Mobiliser la communauté des Donateurs pour le financement d'actions de désarmement. - Appuyer les initiatives de développement alternatif pour les groupes les plus exposés (jeunes chômeurs, jeunes déscolarisés) dans les zones à risques</p>	<p>PNUD, BM, UNESCO PNUD</p> <p>PNUD, BM</p> <p>HCR, PNUD, UNICEF, FNUAP et PAM</p>
<p><b>Consolider la paix et la cohésion sociale :</b> - Appui à l'éducation à la citoyenneté, à la paix et la non violence, à la tolérance et au multiculturalisme en vue de la réconciliation et de la restauration de la cohésion nationales. - Plaidoyer et appui institutionnel pour la mise en œuvre des résolutions du Forum pour la Réconciliation Nationale tenue en octobre – décembre 2001. - Encourager et appuyer le dialogue politique entre les différentes sensibilités politiques et les groupes sociaux ; - Accompagner le processus électoral (élections générales de 2005) - Aider à renforcer les capacités des communautés locales et des organisations de la société civile à participer aux processus de renforcement de la paix et de résolution des conflits: formation, développement du leadership, échanges d'expériences, etc. - Appuyer les femmes et les organisations de femmes en tant qu'actrices (médiation, négociations) de la paix et de la cohésion sociale. - Développer et intégrer des stratégies de prévention de conflits dans le travail ordinaire de développement</p>	<p>UNESCO et PNUD</p> <p>PNUD et BM</p> <p>PNUD PNUD et BM PNUD, UNESCO, HCR</p> <p>FNUAP, UNICEF et HCR</p> <p>PNUD, UNICEF, HCR BM, FAO, PNUD</p>
<p><b>Rechercher une solution durable à la question de la propriété foncière rurale :</b> - Apporter un appui institutionnel et technique dans la mise en œuvre de la loi foncière. - Encourager et appuyer la mise en place de mécanismes de gestion des conflits pour les questions foncières au niveau des communautés</p>	<p>BM, FAO FAO, PNUD</p>
<p><b>Lutter contre le trafic et l'exploitation des enfants :</b> - Plaidoyer en direction des décideurs sur la lutte contre le phénomène (suivi du Sommet des Nations Unies sur l'Enfant) - Appui aux conventions de Libreville et bilatérales (Côte d'Ivoire – Mali) de lutte contre le phénomène (identification et réhabilitation/rapatriement des enfants victimes). - Mise en œuvre du plan d'action sous – régional sur le trafic et l'exploitation des enfants (enquêtes, carte régionale, bases de données, sensibilisation des populations, etc.). - programme de formation des personnels sociaux et des ONGs impliqués dans la lutte contre le phénomène.</p>	<p>BIT, UNICEF, FNUAP et PNUD</p> <p>BIT, UNICEF, FNUAP et PNUD</p> <p>BIT, UNICEF, FNUAP et PNUD</p> <p>HCR, UNICEF, FNUAP et PNUD</p>
<p><b>Consolider la stabilité sous régionale :</b> -Appui à la prévention des conflits et culture de la paix, actions en faveur des communautés hôtes des réfugiés ( brookings initiative). - Développer un plan de contingence inter-agences régional pour avoir une réponse rapide et efficace à une crise humanitaire dans la région ; - Aider à renforcer les capacités des communautés locales et des organisations de la Société Civile en matière d'accueil et d'encadrement des réfugiés - Encadrement et intégration des réfugiés en situation prolongée dans les micro – projets - Promouvoir la réinsertion des réfugiés dans leur pays d'origine - Renforcement des mécanismes de coopération inter-Etats pour la lutte contre le grand banditisme et la prolifération des armes en Afrique de l'ouest. - Appui aux mécanismes de prévention et de résolution des conflits dans l'espace CEDEAO.</p>	<p>HCR, PNUD et PAM</p> <p>HCR, PAM, UNICEF, PNUD</p> <p>HCR, PNUD, UNICEF et PAM</p> <p>HCR, PNUD, UNICEF et PAM</p> <p>HCR et PAM PNUD</p> <p>PNUD</p>

#### **IV. APPROCHE ET STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE**

Les interventions opérationnelles des programmes et activités du SNU impliquent l'adoption d'une approche et stratégie de mise en œuvre articulée autour de la recherche d'une complémentarité en terme d'actions et d'espace d'intervention, l'établissement de partenariat, une stratégie commune de communication et de mobilisation des ressources, et la coopération sud-sud.

Dans le cadre de l'approche basée sur les droits, le SNU accordera dans la mise en œuvre de ses activités opérationnelles de l'UNDAF, une attention particulière aux groupes spécifiques suivants :

#### **ENCADRE 8: UNE REPOSE FOCALISEE SUR DES GROUPES SPECIFIQUES**

##### **ENFANTS ET JEUNES**

- Améliorer le taux de scolarisation au préscolaire et au primaire (accroître l'offre et la qualité des services d'éducation, promouvoir l'encadrement socio-éducatif, etc) ;
- Assurer la protection des enfants et des adolescents (promouvoir la protection de la petite enfance et les centres d'animation communautaires pour l'enfance) ;
- Renforcer le patrimoine associatif juvénile et féminin et les capacités du Parlement des enfants.
- Promouvoir et encourager la mise en œuvre rapide des mesures favorables à la scolarisation des enfants et particulièrement des filles dans les zones à faible taux de scolarisation ;
- Poursuivre la lutte contre la mortalité infantile;
- Promouvoir la santé de la reproduction des jeunes et des adolescents ;
- Lutter énergiquement contre le trafic et l'exploitation des enfants ;

##### **FEMMES**

- Intensifier la lutte contre les violences faites aux femmes ;
- Renforcer l'adhésion des hommes aux questions d'égalité et d'équité entre les sexes ;
- Favoriser l'émergence et le développement de l'entrepreneuriat féminin ;
- Renforcer le plaidoyer pour renforcer la participation des femmes à tous les niveaux de la vie politique, économique et culturelle ;
- Renforcer la législation garantissant les droits des femmes ;
- Appuyer le rôle des femmes en tant qu'actrices pour le renforcement de la paix et la cohésion sociale;
- Poursuivre la lutte contre la mortalité maternelle;

##### **PERSONNES AFFECTEES OU INFECTEES PAR LE VIH/SIDA**

- Développer des services intégrés de prévention et de prise en charge des orphelins du SIDA;
- Adopter une politique transversale de l'épidémie à VIH, à travers toutes les activités et projets/programmes de développement appuyé par le système des Nations Unies ;
- Assurer l'accès aux emplois et aux soins, la protection et l'acceptation des personnes infectées, à l'alimentation et la sécurité nutritionnel ;
- Appuyer des programmes d'alphabétisation fonctionnelle couplés à des messages de prévention du VIH/SIDA et des infections sexuellement transmissibles ;
- Mettre l'accent sur les activités de promotion de droits et devoirs des PVVIH, notamment à travers la redynamisation du Réseau Ivoirien sur l'Ethique, le Droit et le VIH ;
- Appuyer la politique d'extension de l'initiative d'Accès aux Traitements ;
- Intensifier les programmes de prévention et de prise en charges en faveur des travailleurs du sexe ;

##### **REFUGIES**

- Appuyer des actions en faveur des réfugiés et des communautés hôtes (développer des activités génératrices de revenus, des micro-projets, des infrastructures d'accueil en éducation et santé, hygiène, etc) ;
- Aider à renforcer les capacités des communautés locales et des organisations de la société civile en matière d'accueil et d'encadrement des réfugiés ;
- Promouvoir la réinsertion des réfugiés dans leurs pays d'accueil

## **4.1 Mise en œuvre de l'UNDAF**

La stratégie de coopération des Agences du SNU s'opérera à travers les programmes de pays et sur la base de leurs avantages comparatifs en vue de répondre aux besoins et priorités de développement national dans une optique de renforcement des capacités.

- **La complémentarité dans les interventions**

L'action des Agences du Système des Nations Unies privilégie soit l'une ou l'autre ou une combinaison des dimensions suivantes de renforcement des capacités. Ces dimensions sont: le plaidoyer pour des approches plus efficaces, équitables et durables du développement, le renforcement des capacités d'élaboration et de gestion des politiques de développement, le renforcement des capacités institutionnelles y compris celles de la société civile, l'expérimentation sur le terrain de nouvelles approches en vue de leur réplique sur une échelle plus appropriée, le financement de travaux d'infrastructures et de réformes structurelles (surtout par les Institutions de Bretton Woods).

Aussi pour assurer une plus grande synergie, la complémentarité sera recherchée à plusieurs niveaux (i) au niveau des dimensions du renforcement des capacités de sorte que les actions d'une agence renforcent l'impact et l'efficacité des autres intervenants du système ; (ii) au niveau de la focalisation par thème et mandat ; (iii) au niveau de l'espace géographique d'intervention ; et (iv) au niveau de la programmation et du financement conjoint.

- **Efficacité du partenariat.**

L'efficacité de l'intervention du SNU dépend dans une large mesure de l'appropriation nationale des programmes et activités, et de la capacité nationale à mobiliser les ressources nécessaires. Ces dernières contribueront entre autres, à répliquer les expériences réussies et à traduire en activités, les nouvelles politiques, les stratégies et les programmes de développement nationaux.

Pour assurer un plus grand impact de l'action du Système des Nations Unies, ses Agences appuieront les stratégies suivantes :

- **La stratégie de communication et d'appropriation nationale**

La mise en œuvre des projets et programmes sera soutenue par une stratégie appropriée de communication qui s'articulera autour de : (i) la documentation des leçons apprises; (ii) la diffusion/dissémination des résultats ; et (iii) la réplique et la vulgarisation des bonnes pratiques sur le terrain en vue d'une appropriation nationale.

## **- L'établissement de partenariat et la mobilisation de ressources**

L'établissement de partenariat entre les Agences du SNU, le Gouvernement, les autres partenaires au développement (bilatéraux et multilatéraux), la société civile et le secteur privé constitue une des conditions pour la pérennisation des résultats et leurs répliation à une échelle plus appropriée. Aussi, les activités du Système des Nations Unies intégreront de plus en plus des activités de plaidoyer et de promotion des résultats afin d'appuyer les partenaires nationaux dans la mobilisation de ressources nécessaires à l'opérationnalisation et la répliation des résultats acquis au niveau des programmes d'expérimentation.

### **4.2 Mécanisme de suivi de l'UNDAF**

Le suivi de la mise en œuvre de l'UNDAF, la recherche de la complémentarité et d'un plus grand impact sur le développement national, seront assurés à travers des mécanismes de coordination et de concertation entre les Agences du SNU, notamment l'équipe de pays et les groupes thématiques, et les partenaires nationaux. Une harmonisation des cycles et outils de programmation sera également recherchée.

La coordination des activités opérationnelles du SNU se fera également à travers des mécanismes de suivi des indicateurs de progrès et de réalisation des objectifs de développement. L'actualisation du BCP, la production des différents rapports de suivi des conférences internationales, le Rapport National de Développement Humain, et la préparation du rapport du Millénaire feront partis de ces instruments.

## **V. CONCLUSIONS**

Le Plan cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement de la Côte d'Ivoire a été élaboré en tenant compte des spécificités du pays, notamment l'acuité de la pauvreté, la propagation du VIH/SIDA, l'importance du pays dans la sous-région, le problème de l'insécurité et la nécessité d'une promotion de la bonne gouvernance et des droits de l'homme. Dans ce cadre, l'UNDAF est fondé sur l'approche de la programmation du développement basée sur les droits et met l'accent sur le renforcement des capacités et le recherche systématique d'une plus grande synergie dans l'harmonisation et la coordination des activités des Agences du SNU.

L'action concertée du SNU permettra d'accélérer le processus de développement et d'en améliorer l'impact sur le développement humain.

# **ANNEXES**



## **ANNEXE 1 : RECOMMANDATIONS DU BILAN COMMUN DE PAYS**

### **1**

#### **I. LUTTE CONTRE LA PAUVRETE**

#### **II. PRINCIPALES RECOMMANDATIONS**

##### **Economie**

- *Accélérer la mise en œuvre de la politique de décentralisation ;*
- *Densifier et diversifier le tissu économique au niveau agricole et industriel ;*
- *Engager une politique de réforme du système monétaire et financier ivoirien ;*
- *Maîtriser le développement industriel par le renforcement de la capacité productive ;*
- *Renforcer la capacité d'innovation technologique du pays au niveau agricole et industriel ;*
- *Contribuer à la réduction des coûts des facteurs ;*
- *Contribuer à rendre efficace, le système d'allocations budgétaires.*

##### **Population/Genre**

- *Renforcer l'intégration des stratégies en matière de population dans les politiques et programmes de développement ;*
- *Intensifier la lutte contre les violences faites aux femmes ;*
- *Renforcer l'adhésion des hommes aux questions d'égalité et d'équité entre les sexes ;*
- *Augmenter la participation des femmes à tous les niveaux de la vie politique, économique et culturelle ;*
- *Renforcer la législation garantissant les droits des femmes ;*
- *Développer les travaux de prospective sur les questions de population et de développement.*

##### **Education**

- *Investir dans le renforcement des moyens à la disposition du système éducatif ;*
- *Promouvoir et encourager la mise en œuvre rapide des mesures favorables à la scolarisation des enfants et particulièrement des filles dans les zones à faible taux de scolarisation ;*
- *Réviser, améliorer les programmes de formation suivant les besoins spécifiques des populations ;*
- *Améliorer l'efficacité interne du système ;*
- *Appuyer et renforcer la politique nationale d'alphabétisation.*

##### **Amélioration du cadre de vie et environnement**

- *Investir dans le traitement et le recyclage des ordures ménagères ;*
- *Mettre en place un système d'alerte de développement des bidonvilles ou de quartiers spontanés aussi bien dans les milieux urbains que ruraux ;*
- *Accélérer le processus d'électrification des milieux ruraux ainsi que la gestion de leur cadre de vie ;*
- *Créer un cadre institutionnel cohérent identifiant de manière claire les missions et responsabilités des différents intervenants (Etat, Secteur privé, Société civile, Partenaires au développement, etc.) ;*
- *Promouvoir la mise en place d'un système de collecte et de traitement des déchets solides et liquides ;*
- *Mettre en place un mécanisme de suivi de l'évolution de l'état de l'environnement.*

## **Santé**

- *Encourager et promouvoir l'adoption de mode de vie sain, la réduction des facteurs de risque liés à la santé et la prévention des maladies transmissibles ;*
  - *Renforcer et améliorer l'efficacité des systèmes de santé*
  - *Poursuivre la lutte contre la mortalité maternelle et infantile;*
  - *Promouvoir la santé de la reproduction des jeunes et des adolescents ;*
  - *Améliorer l'accessibilité aux services de santé de la reproduction ;*
  - *Contribuer à rechercher davantage de ressources financières pour la santé.*
- *Promouvoir l'accès à la propriété foncière à travers la vulgarisation et l'application de la loi sur le foncier rural*
  - *Renforcer le cadre institutionnel de la commercialisation des produits alimentaires ;*
  - *Développer une politique nationale de lutte contre l'insécurité alimentaire intégrant l'aide alimentaire en direction des ménages et des zones les plus démunis.*

## **Emploi**

- *Mettre en place un dispositif d'encadrement intégré pour le suivi des activités des PME ;*
- *Valoriser l'emploi en milieu rural ;*
- *Favoriser l'émergence de l'entrepreneuriat féminin ;*
- *Renforcer l'investissement en capital humain dans le cadre de l'occupation d'un emploi ;*
- *Orienter les investissements vers les secteurs pourvoyeurs d'emploi ;*
- *Valoriser l'investissement privé.*

### **Sécurité alimentaire**

- *Investir dans le développement des infrastructures touchant au domaine agricole ;*
- *Reformer la politique agricole en mettant l'accent sur le soutien aux petits producteurs vivriers ;*
- *Intégrer l'éducation nutritionnelle dans le programme d'éducation ;*
- *Renforcer la recherche et l'innovation technique pour les processus de conservation et de transformation locale des productions agricoles ;*
- *Valoriser le rôle socio-économique de la femme ;*

## **Enfants et jeunes**

- *Accroître l'offre et la qualité des services d'éducation et de santé en faveur de la jeunesse ;*
- *Promouvoir l'encadrement socio-éducatif et le développement des activités d'éveil chez le petit enfant par la promotion des centres de protection de la petite enfance et les centres d'animation communautaires pour l'enfance ;*
- *Améliorer le taux de scolarisation au préscolaire et au primaire ;*
- *Assurer la protection des enfants et des adolescents ;*
- *Renforcer le patrimoine associatif juvénile et féminin et les capacités du Parlement des enfants.*

## 2

### III. GOUVERNANCE ET DROITS DE L'HOMME

#### IV. PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

##### Etat de droit et démocratie

- Sensibilisation du gouvernement à la mise en œuvre effective des conventions internationales ratifiées et des textes de droit interne ;
- Séparation effective des pouvoirs: exécutif, législatif et judiciaire ;
- Renforcement des capacités du pouvoir judiciaire pour une justice plus efficace et plus équitable (capacités humaines, infrastructures, moyens matériels) ;
- Mise en place et fonctionnement effectif des nouvelles institutions du pouvoir judiciaire prévues par la Constitution ;
- Appui à la réforme administrative en vue d'accroître les performances des services publics ;
- Mise en place des institutions et structures administratives prévues par la Constitution d'août 2000 (ex. commission électorale indépendante, conseils généraux) ;
- Renforcement de la démocratie par la tenue des élections libres, transparentes et équitables.
- Mise en œuvre effective des stratégies de prévention, réhabilitation, accès aux services sociaux de base de renforcement institutionnel y inclus la formation et le développement de partenariat

##### Droits de l'Homme

- Mise en place et fonctionnement de la Commission Nationale des Droits de l'Homme et du Comité interministériel de rédaction des rapports sur l'application des traités internationaux de promotion et de protection des Droits de l'Homme ;
- Renforcement de la formation des acteurs politiques et de la société civile en matière de démocratie et de droits de l'homme et introduction des Droits de l'Homme dans le système éducatif à tous les niveaux.

##### Décentralisation et participation

- Appui à la politique de décentralisation, notamment la mise en place effective des nouvelles collectivités locales, de l'administration déconcentrée et des services judiciaires décentralisés ;
- Formation des élus locaux, des responsables politiques et des populations dans la perspective des nouvelles compétences conférées par la décentralisation ;
- Appui à la formation pour leur participation au développement local ;
- Formation et concours financiers aux ONG et aux journalistes pour leur participation au développement national ;
- Amélioration du cadre juridique et économique des organisations de la société civile.

##### Gestion économique, financière et secteur Privé

- Réorganisation du code des marchés publics ;
- Renforcement des capacités des régies financières ;
- Mise en place d'une politique effective de sanctions et de répression pour les fautes et malversations ;
- Instauration d'un climat socio-politique et d'un environnement juridique sécurisants pour l'investissement privé ;
- Formation des dirigeants d'entreprise pour accroître leurs capacités managériales ;
- Organisation de séminaires de formation sur la gouvernance des entreprises avec les dirigeants d'entreprises, les administrateurs et les actionnaires ;
- Assistance aux entreprises et aux pouvoirs publics pour la mise en place de la législation et de la réglementation appropriées en matière de gouvernance des entreprises ;
- Création d'une structure chargée de lutte contre la fraude et les pratiques anti-concurrentielles ;
- Instauration d'un cadre formel de concertation secteur public-secteur privé ;
- Appui au dialogue patronat-employés.

## V. INDICATEURS STRATEGIQUES

Les indicateurs ci-après diffèrent des indicateurs socio-économiques quantitatifs à caractère plus traditionnel, en ce qu'ils sont essentiellement qualitatifs par nature et n'ont pas encore été pleinement testés sur le terrain. De plus, il n'y a pas actuellement de normes méthodologiques ni de définitions consensuelles au niveau international concernant les indicateurs relatifs à la gouvernance et aux droits civils et politiques.

Tout de même, la liste suivante pourrait être proposée :

1. Tenue des élections libres et équitables à périodicités régulières ;
2. Etat de la ratification des instruments internationaux relatifs aux droits de la personne humaine, réserves à ces instruments et obligations d'établir les rapports y afférents ;
3. Reconnaissance par la loi du droit à la liberté pensée, d'expression, d'association, de réunion, de religion, d'aller et venir etc. ;

4. Reconnaissance par la loi des garanties d'un pouvoir judiciaire indépendant et impartial et de l'équité des procès (Nature et nombre des décisions) ;

5. Reconnaissance par la loi du droit de chercher des recours judiciaires contre les services et fonctionnaires de l'Etat (nombre de fonctionnaires sanctionnés quand les faits sont avérés)

6. Reconnaissance par la loi de l'interdiction des violations grossières de droits de la personne humaine portant atteinte à la sécurité de la personne (Rapports annuels des organismes compétents) ;

7. Reconnaissance par la loi du droit à la propriété (Sanctions des violations éventuelles par les organes compétents de l'Etat) ;

8. Reconnaissance par la loi du droit de propriété intellectuelle (Nombre de sanctions prononcées en cas de violations flagrantes).

## VII. PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

- Renforcer les activités de prévention en direction des jeunes, des femmes, des opérateurs des milieux ruraux et informels ;
- Développer des services intégrés de prévention et de prise en charge y compris les services de transfusion sanguine, de dépistage et le développement des centres de prévention de la transmission mère/enfant ; idem pour le paludisme et la tuberculose ;
- Renforcer l'implication et la participation des hommes aux programmes de lutte contre le VIH/SIDA ;
- Prendre en compte la dimension genre dans la conception, l'élaboration et la mise en œuvre des programmes, en se focalisant sur le changement des valeurs et comportement des hommes ;
- Veiller au développement et à la mise en œuvre de méthodologies de planification multisectorielle participatives et décentralisées qui impliquent les acteurs nationaux à toutes les étapes du processus à travers une enquête de séroprévalence générale, une enquête ethno-sociologique (étude de l'impact des messages de sensibilisation) et des études d'impacts sectoriels ;
- Adopter une politique transversale de l'épidémie à VIH, en s'assurant que chaque projet de développement appuyé par le système des Nations Unies intègre ce thème de manière appropriée, pertinente et efficace ;
- Mener des actions spécifiques en faveur du mieux-être social, plus particulièrement à l'intention du secteur informel, dans le domaine de l'accès aux emplois et aux soins, de la protection et de l'acceptation des personnes infectées, de l'alimentation et la sécurité nutritionnel ;
- Renforcer les capacités nationales à travers les mécanismes de concertation et de partenariat efficaces, des enquêtes de séroprévalence générale, des études d'impacts sectoriels et la recherche opérationnelle y compris la recherche sur la médecine et la pharmacopée traditionnelles, la définition et la mise en œuvre de politiques pertinentes et efficaces, impliquant les communautés et leurs organisations, prenant en compte les questions éthiques, juridiques, relatives aux droits de la personne, l'élaboration de système de suivi-évaluation, y compris la collecte, l'analyse et la validation des données ;
- Appuyer des programmes d'alphabétisation fonctionnelle couplés à des messages de prévention du VIH/SIDA et des infections sexuellement transmissibles ;
- Mettre l'accent sur les activités de promotion de droits et devoirs des PVVIH, notamment à travers la redynamisation du Réseau Ivoirien sur l'Éthique, le Droit et le VIH ;
- Renforcer les capacités de gestion institutionnelle de la lutte contre le VIH/SIDA ;
- Appuyer la politique d'extension de l'initiative d'Accès aux Traitements ;
- Veiller à l'éligibilité de la Côte d'Ivoire au Fonds Mondial VIH/SIDA, Malaria, Tuberculose.

# 4

## VIII. MONDIALISATION ET INTEGRATION SOUS-REGIONALE

### IX. PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

#### Au niveau des capacités productives

- Encourager les investissements étrangers directs (IED) susceptibles de promouvoir les transferts de technologies et des compétences, et l'accès aux marchés mondiaux ;
- Mettre en place une politique nationale de développement industriel intégrant une véritable stratégie de diversification et de la production et des exportations ;
- Développer les infrastructures de base ;
- Renforcer le cadre de concertation et de dialogue entre les secteurs public et privé ;
- Mettre en place une politique nationale de la promotion de la qualité et de l'innovation Technologique ;
- Adapter la formation technique et professionnelle à l'emploi en impliquant les entreprises.

#### Au niveau des NTIC

- Formuler une stratégie nationale de développement et de vulgarisation des NTIC et rendre opérationnel le Plan NICI ;
- Développer des techniques et les capacités institutionnelles et humaines, en incorporant les NTIC aux programmes du système éducatif ;
- Renforcer et adapter le cadre réglementaire au développement des NTIC (encourager l'initiative privée, susciter le financement, réduire la fiscalité, assurer une meilleure couverture nationale) ;
- Dynamiser le système de gestion de la propriété intellectuelle et industrielle au service des Populations ;
- Développer les infrastructures de communication de base ;
- Favoriser l'établissement de toutes sortes de partenariat entre le public, le privé, la société civile, l'international ;
- Renforcer l'efficacité de l'Autorité de régulation.

#### Au niveau du système du commerce multilatéral

- Favoriser la mise en place d'un organisme unique communautaire (UEMOA ou CEDEAO) ;
- Accroître les flux d'informations stratégiques sur les marchés, les techniques sur les accords de l'OMC et les enjeux des négociations, et les vulgariser ;
- Renforcer les capacités nationales humaines et institutionnelles (comités inter-institutionnels, centres de références, services techniques concernés, etc.) pour une meilleure participation au système du commerce multilatéral ;
- Utiliser l'un des cadres d'intégration (UEMOA ou CEDEAO) dans la mise en œuvre des accords de partenariat économique ;
- Associer le secteur privé dans l'élaboration des accords et les négociations pour une meilleure prise en compte de leurs intérêts ;
- Utiliser le cadre de l'UEMOA pour lutter contre les taxes de conformité dans la zone ;
- Mettre en place une véritable politique de diversification des produits et des services et une stratégie dynamique en matière de conquête de nouveaux marchés et de maintien des marchés acquis ;
- Elaborer des stratégies d'exportation portant sur la diversification des produits ;
- Maintenir et accroître la coopération entre les Comités inter-constitutionnels des pays couverts par JITAP, au niveau sous-régional et global, et renforcer l'appui à ces Comités par le CCI, la CNUCED et l'OMC et tous autres partenaires de manière continue.

#### Au niveau de l'intégration régionale et sous-régional

- Diversifier et promouvoir les exportations et leur fournir un meilleur accès aux marchés extérieurs ;
- Encourager les opérateurs économiques privés à jouer un rôle plus actif dans les mutations structurelles en développant les initiatives de partenariat et d'alliances au niveau régional ;

- *Renforcer les structures d'appui institutionnel au processus d'intégration ;*
- *Accroître les avantages comparatifs en investissant dans la recherche, l'infrastructure et le développement de variétés nouvelles en vue d'abaisser les coûts à travers des efforts concertés ;*
- *Impliquer dans la nouvelle dynamique de régionalisation les représentations des différentes couches, les universités, les centres de recherche, les Ambassades de la Côte d'Ivoire ;*
- *Promouvoir l'adoption commune entre les Etats dans les négociations internationales et la mise en œuvre des stratégies de développement des infrastructures ;*
- *Fonder le processus d'intégration sur la complémentarité des économies ;*
- *Elaborer des critères de convergence de l'UEMOA qui pourraient servir d'indicateurs d'une intégration réussie.*

# 5

## X. PAIX ET SECURITE

### XI. PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

#### **Au niveau national**

- *Offrir l'aide du Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme afin de mettre en oeuvre les recommandations de la Commission d'enquête des Nations Unies ;*
- *S'assurer que tous les programmes des Nations Unies existant déjà en Côte d'Ivoire contiennent un important volet de promotion des droits de l'homme et prévoient le suivi de leur application ;*
- *Soumettre des rapports publics et réguliers sur la situation actuelle des droits de l'homme en Côte d'Ivoire au Conseil de Sécurité par le biais du bureau du représentant résident des Nations Unies en Côte d'Ivoire ;*
- *Encourager la ratification des instruments des Nations Unies relatifs à la promotion et à la protection des droits de l'homme et la soumission des rapports subséquents aux organes compétents ;*
- *Encourager les relations de bon voisinage entre la Côte d'Ivoire et les pays de la sous-région ;*
- *Mettre fin à la prolifération des armes dans la sous-région ;*
- *Appuyer la formation à l'éducation civique et aux Droits de l'Homme de l'armée et son programme de reconversion en une armée de développement ;*
- *Encourager et appuyer la réconciliation nationale en Côte d'Ivoire, pour restaurer la cohésion sociale, l'unité et la stabilité ébranlées ;*
- *Sensibiliser le Gouvernement sur les risques d'une grave crise interne avec les implications sous régionales que comportent l'application en son état actuel de la loi sur le domaine foncier rural ;*

- *Développer les capacités de la société civile et impliquer ses organisations dans la recherche des solutions durables ;*
- *Assurer la sécurité des biens et des personnes en côte d'Ivoire ;*
- *Conduire des actions pour la gestion et la protection de l'environnement, particulièrement dans les régions d'installation des réfugiés.*

#### **Au niveau sous-régional**

- *Encourager la recherche d'une résolution régionale de la crise dans les pays du Fleuve Mano. (Sierra Leone, Libéria, Guinée) ;*
- *Promouvoir la diplomatie préventive notamment en encourageant les concertations périodiques entre les Chefs d'Etat de la sous-région ;*
- *Intensifier les actions et mécanismes de prévention des conflits ;*
- *Encourager l'intégration économique régionale et les programmes régionaux de développement et de protection des ressources.*

### XII. LES INDICATEURS STRATEGIQUES

#### **La tenue des élections libres et équitables :**

#### **Les mouvements transfrontaliers des populations**

##### **- Les réfugiés**

#### **Les concertations sous-régionales sur la paix et la sécurité**

#### **La gouvernance économique**

#### **Le trafic d'armes, de drogues, de ressources naturelles et de pierres précieuses**



## ANNEXE 2

<b>Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)</b>	
<b>OBJECTIFS ET CIBLES</b>	<b>INDICATEURS</b>
<b>Objectif 1. Éliminer l'extrême pauvreté et la faim</b>	
<b>Cible 1.</b> Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour	1. Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour 2. Indice d'écart de la pauvreté [incidence de la pauvreté x degré de pauvreté] 3. Part du cinquième le plus pauvre de la population dans la consommation nationale
<b>Cible 2.</b> Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim	4. Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale 5. Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique
<b>Objectif 2. Assurer une éducation primaire pour tous</b>	
<b>Cible 3.</b> D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires	6. Taux net de scolarisation dans le primaire 7. Proportion d'écoliers commençant la première année d'études dans l'enseignement primaire et achevant la cinquième 8. Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans
<b>Objectif 3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes</b>	
<b>Cible 4.</b> Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard	9. Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur 10. Taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport aux hommes 11. Pourcentage de femmes salariées dans le secteur non agricole 12. Proportion de sièges occupés par des femmes au parlement national
<b>Objectif 4. Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans</b>	
<b>Cible 5.</b> Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	13. Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans 14. Taux de mortalité infantile 15. Proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole
<b>Objectif 5. Améliorer la santé maternelle</b>	
<b>Cible 6.</b> Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle	16. Taux de mortalité maternelle 17. Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié
<b>Objectif 6. Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies</b>	
<b>Cible 7.</b> D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/sida et commencé à inverser la tendance actuelle	18. Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans 19. Taux d'utilisation de la contraception 20. Nombre d'enfants orphelins du sida
<b>Cible 8.</b> D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies, et avoir commencé à inverser la tendance actuelle	21. Taux de prévalence du paludisme et taux de mortalité lié à cette maladie 22. Proportion de la population vivant dans les zones à risque qui utilisent des moyens de protection et des traitements efficaces contre le paludisme 23. Taux de prévalence de la tuberculose et taux de mortalité lié à cette maladie 24. Proportion de cas de tuberculose détectés et soignés dans le cadre de traitements de brève durée sous surveillance directe
<b>Objectif 7. Assurer un environnement durable*</b>	
<b>Cible 9.</b> Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales	25. Proportion de zones forestières 26. Superficie des terres protégées pour préserver la biodiversité 27. PIB par unité d'énergie consommée (rendement énergétique) 28. Émissions de dioxyde de carbone (par habitant)
[À ces indicateurs s'ajoutent deux chiffres concernant la pollution atmosphérique mondiale : l'appauvrissement de la couche d'ozone et l'accumulation de gaz favorisant le réchauffement de la planète]	

<b>Cible 10.</b>	Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable salubre	29.	Proportion de la population ayant accès à une source d'eau meilleure
<b>Cible 11.</b>	Réussir, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis	30. 31.	Proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement Proportion de la population ayant accès à la sécurité d'occupation des logements  [La ventilation urbaine/rurale de plusieurs des indicateurs ci-dessus pourra être utile au suivi de l'amélioration de la situation des habitants de taudis]
<b>Objectif 8 . Mettre en place un partenariat mondial pour le développement*</b>			
<b>Cible 12 .</b>	Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire  <b>Cela suppose un engagement en faveur d'une bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, aux niveaux tant national qu'international</b>		<b>Certains des indicateurs ci-après seront évalués séparément dans les cas des pays les moins avancés (PMA) de l'Afrique, des pays sans littoral et des petits États insulaires en développement</b>  <b><u>Aide publique au développement</u></b>
<b>Cible 13 .</b>	S'attaquer aux besoins particuliers des pays les moins avancés  <b>La réalisation de cette cible suppose l'admission en franchise et hors contingents des produits exportés par les pays les moins avancés ; l'application du programme renforcé d'allègement de la dette des PPTE et l'annulation des dettes publiques bilatérales ; et l'octroi d'une APD plus généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté</b>	32. 33. 34. 35. 36.	APD nette, en pourcentage du revenu national brut des pays donateurs (cibles : 0,7 % au total et 0,15 % pour les PMA) Proportion de l'APD consacrée aux services sociaux de base (éducation de base, soins de santé primaires, nutrition, eau salubre et assainissement) Proportion de l'APD qui est déliée Proportion de l'APD consacrée à l'environnement dans les petits États insulaires en développement Proportion de l'APD consacrée au secteur des transports dans les pays sans littoral  <b><u>Accès au marché</u></b>
<b>Cible 14 .</b>	Répondre aux besoins particuliers des petits États insulaires en développement  <b>(en appliquant le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et les conclusions de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale)</b>	37. 38. 39. 40. 41. 42. 43. 44.	Proportion des exportations (en valeur et à l'exclusion des armes) admises en franchise de droits de douane et hors contingents Taux moyens de droits de douane et contingents appliqués aux produits agricoles, textiles et vêtements Subventions agricoles nationales et à l'exportation dans les pays de l'OCDE Proportion de l'APD allouée au renforcement des capacités commerciales  <b><u>Viabilité de la dette</u></b> Proportion de la dette publique bilatérale des PPTE qui a été annulée Service de la dette, en pourcentage des exportations de biens et services Proportion de l'APD fournie au titre de l'allègement de la dette Nombre de pays ayant atteint les points de décision et d'achèvement de l'Initiative PPTE
<b>Cible 15.</b>	Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement, par des mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement viable à long terme		
<b>Cible 16.</b>	En coopération avec les pays en développement, formuler et appliquer des stratégies qui permettent aux jeunes de trouver un travail décent et utile	45.	Taux de chômage des 15 à 24 ans
<b>Cible 17.</b>	En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement	46.	Proportion de la population ayant durablement accès à des médicaments de base d'un coût abordable

<b>Cible 18.</b>	En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous	47.	Nombre de lignes téléphoniques pour 1 000 habitants
		48.	Nombre de micro-ordinateurs pour 1 000 habitants
			Autres indicateurs à déterminer

*\* Les indicateurs retenus pour les objectifs 7 et 8 sont à préciser*